



Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3006 — Lundi 31 Décembre 2007

— 12^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

AVIS DES SOCIETES

AGREMENTS DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 25 décembre 2007, d'agréer les fonds suivants :

FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE

Fonds Commun de Placement
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège Social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez 1053-Les Berges du Lac

MAXULA BOURSE - intermédiaire en bourse - et la BNA ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 décembre 2007, pour la création d'un Fonds Commun de Placement, de type mixte, dénommé «FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE» d'un montant initial de D.100 000 divisé en 1 000 parts de D.100 chacune.

— *** —

FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE

Fonds Commun de Placement
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège Social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez 1053-Les Berges du Lac

MAXULA BOURSE - intermédiaire en bourse - et la BNA ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 décembre 2007, pour la création d'un Fonds Commun de Placement, de type mixte, dénommé «FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE» d'un montant initial de D.100 000 divisé en 1 000 parts de D.100 chacune.

— *** —

FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE

Fonds Commun de Placement
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège Social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez 1053-Les Berges du Lac

MAXULA BOURSE - intermédiaire en bourse - et la BNA ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 décembre 2007, pour la création d'un Fonds Commun de Placement, de type mixte, dénommé «FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE» d'un montant initial de D.100 000 divisé en 1 000 parts de D.100 chacune.

AVIS DES SOCIETES (SUITE)

FCP CEA MAXULA

Fonds Commun de Placement
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège Social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez 1053-Les Berges du Lac

MAXULA BOURSE - intermédiaire en bourse - et Amen Bank ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 décembre 2007, pour la création d'un Fonds Commun de Placement, de type mixte, dénommé «FCP CEA MAXULA » d'un montant initial de D.100 000 divisé en 1 000 parts de D.100 chacune.

— *** —

FCP INDICE MAXULA

Fonds Commun de Placement
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège Social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez 1053-Les Berges du Lac

MAXULA BOURSE - intermédiaire en bourse - et Amen Bank ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 décembre 2007, pour la création d'un Fonds Commun de Placement, de type mixte, dénommé «FCP INDICE MAXULA » d'un montant initial de D.100 000 divisé en 1 000 parts de D.100 chacune.

— *** —

FCP MAXULA STABILITY

Fonds Commun de Placement
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège Social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez 1053-Les Berges du Lac

MAXULA BOURSE - intermédiaire en bourse - et Amen Bank ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 décembre 2007, pour la création d'un Fonds Commun de Placement, de type mixte, dénommé «FCP MAXULA STABILITY » d'un montant initial de D.100 000 divisé en D.100 chacune

— *** —

AL AMANAH ETHICAL FCP

Fonds Commun de Placement
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège Social : 92-94 Avenue Hedi Chaker - 1002 Tunis

La CGF - intermédiaire en bourse - et la BIAT ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 décembre 2007, pour la création d'un Fonds Commun de Placement, de type mixte, dénommé «AL AMANAH ETHICAL FCP » d'un montant initial de D.100 000 divisé en 1 000 parts de D.100 chacune.

AVIS DES SOCIETES

VISAS du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

SOCIETE INDUSTRIELLE TUNISIE LAIT

Sidi Bou Ali Km 122 -4040- Sousse

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Industrielle TUNISIE LAIT, réunie le 26 juin 2007, a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de 5 MD pour le porter de 25 MD à 30 MD et a fixé les caractéristiques de cette augmentation.

Caractéristiques de l'émission

Montant de l'émission :

Le capital social sera augmenté de **5 MD** par souscription en numéraire.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à leur valeur nominale, sans prime d'émission, soit **4 dinars** l'action. Les actions nouvelles souscrites seront libérées en totalité lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 1 250 000 actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible

A raison d'une **(1)** action nouvelle pour cinq **(5)** actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter, soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Société Industrielle TUNISIE LAIT ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

A titre réductible

En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement absorbées par les demandes à titre irréductible.

Les actions souscrites à titre réductible sont attribuées aux actionnaires et aux cessionnaires des droits de souscription, qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel, proportionnellement à leurs parts dans le capital social, et dans la limite de leurs demandes.

Période de souscription :

La souscription aux 1 250 000 actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible, et ce, du **31 décembre 2007** au **15 février 2008*** inclus.

Souscription publique :

Passé le délai de souscription réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription, les actions nouvelles, éventuellement non souscrites ni à titre irréductible ni à titre réductible, seront offertes au public à partir du **1er mars 2008**.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Toutefois, cette date ne doit pas excéder les trois mois qui suivent la date d'ouverture des souscriptions, soit au plus tard le **31 mars 2008**.

Etablissements domiciliataires :

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, auprès de tous les intermédiaires en Bourse. En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **4 dinars**, représentant la valeur nominale de l'action.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible n° **10 500 0020219837 788 96** ouvert sur les livres de la STB, agence Sousse-002 et réservé à l'augmentation de capital de Tunisie Lait.

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, au guichet qui aura reçu les souscriptions dans un délai ne dépassant pas les **10 jours** à partir de la date de clôture des souscriptions à titre préférentiel, soit au plus tard le **26 février 2008**.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 1 250 000 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2007**.

Cotation en Bourse :

Cotation en Bourse des actions anciennes :

Les 6 250 000 actions anciennes composant le capital social actuel de Tunisie Lait inscrites sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées, à partir du **31 décembre 2007**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites

Les 1 250 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire et la publication de la notice conséquente au JORT, aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT et aux quotidiens de la place, et seront directement assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse sur les droits de souscription auront lieu du **31 décembre 2007** au **15 février 2008*** inclus. Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Prise en charge par le STICODEVAM :

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM, sous le code ISIN n° TN0003300951, durant la période de souscription préférentielle, soit du **31 décembre 2007** au **15 février 2008** inclus.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits droits et actions négociés en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le Conseil du Marché Financier sous le n° 07 - 584 du 27 décembre 2007 sera, incessamment, mis à la disposition du public au siège social de la Société Industrielle TUNISIE LAIT et auprès de COFIB CAPITAL FINANCES et de tous les autres intermédiaires en Bourse.

* Les actionnaires et / ou cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du 15/02/2008 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 31 DECEMBRE 2007

Code ISIN	Taux du marché monétaire au jour le jour et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux du marché monétaire au jour le jour	5,323%		
TN0008002198	BTCT 52 semaines 08/01/2008		5,278%	
TN0008002206	BTCT 52 semaines 26/02/2008		5,318%	
TN0008002214	BTCT 52 semaines 08/04/2008		5,352%	
TN0008000226	BTCT 52 semaines 27/05/2008		5,393%	
TN0008000135	BTA 5 ans " 6,75% 11 juin 2008 "		5,405%	1 005,158
TN0008002230	BTCT 52 semaines 24/06/2008		5,416%	
TN0008002248	BTCT 52 semaines 29/07/2008		5,444%	
TN0008002255	BTCT 52 semaines 09/09/2008		5,479%	
TN0008002263	BTCT 52 semaines 07/10/2008		5,502%	
TN0008002271	BTCT 52 semaines 02/12/2008	5,547%		
TN0008000028	BTA 10 ans " 6,5% 10 Mars 2009 "		5,589%	1 009,770
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		5,760%	1 020,044
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		6,062%	997,173
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		6,309%	989,507
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		6,389%	1 055,283
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		6,426%	1 093,784
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		6,518%	1 026,226
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		6,780%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"	6,897%		988,976
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	7,158%		976,233

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR		PLUS OU MOINS VALUE DEPUIS LE 31/12/2006	
			LIQUIDATIVE du 28/12/2007	LIQUIDATIVE du 31/12/2007	EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	121,007	121,043	4,347	3,73%
SICAV RENDEMENT	SBT	30/03/2007	103,570	103,602	3,846	3,71%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	25/04/2007	102,460	102,491	3,610	3,50%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	26/03/2007	104,754	104,792	4,052	3,87%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	16/04/2007	104,583	104,623	4,653	4,44%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	18/04/2007	104,837	104,850	4,754	4,53%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	21/05/2007	103,165	103,200	4,269	4,14%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	14/05/2007	103,213	103,245	4,166	4,03%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	12/04/2007	105,945	105,979	4,102	3,87%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	22/05/2007	104,879	104,912	4,384	4,18%
SANADETT SICAV	AFC	21/05/2007	108,030	108,067	4,459	4,13%
SUD OBLIGATAIRE SICAV	Sud Invest	14/05/2007	104,227	104,239	4,312	4,12%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	26/04/2007	103,825	103,862	4,381	4,21%
MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	CGF	31/05/2007	106,121	106,155	4,810	4,54%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	10/04/2007	104,476	104,511	4,386	4,20%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	18/04/2007	105,867	105,925	4,367	4,13%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	29/05/2007	106,145	106,221	4,449	4,19%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	25/05/2007	104,027	104,058	4,012	3,85%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	29/03/2007	105,175	105,214	4,298	4,12%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	-	107,624	107,635	3,247	3,11%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	-	104,159	104,197	3,050	3,02%
FCP OBLIGATAIRES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,101	1,102	0,043	4,06%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	10,395	10,399	0,399	3,99%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	-	10,412	10,416	0,416	4,16%
SICAV MIXTES (OBLIGATIONS + ACTIONS)						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	39,858	39,862	1,473	3,84%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	28,923	28,933	1,251	4,52%
SICAV BNA	BNA Capitaux	16/04/2007	74,027	73,945	0,521	0,70%
SUD VALEURS SICAV	Sud Invest	31/05/2007	84,672	84,629	7,006	8,82%
SICAV PLACEMENTS	Sud Invest	31/05/2007	870,382	869,923	69,964	8,53%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	18/05/2007	64,789	64,567	0,481	0,73%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	18/04/2007	102,812	102,819	4,729	4,60%
ARABIA SICAV	AFC	21/05/2007	56,162	56,108	0,552	0,97%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	14/05/2007	47,082	47,135	2,574	5,61%
SICAV AVENIR	STB Manager	24/05/2007	48,533	48,478	0,935	1,91%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	25/04/2007	93,627	93,655	3,643	3,95%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	25/04/2007	89,081	89,070	8,030	9,67%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	10/04/2007	12,705	12,699	0,920	7,55%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	25/04/2007	67,850	67,820	6,567	10,53%
SICAV CROISSANCE	SBT	30/03/2007	168,987	169,099	22,326	14,90%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	18/04/2007	113,713	113,724	5,098	4,53%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Managem	28/05/2007	1 217,884	1 216,654	95,274	8,39%
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 464,901	1 465,155	163,782	12,59%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	21/05/2007	** 133,304	132,496	3,453	2,64%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	21/05/2007	** 129,529	129,239	11,686	9,82%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	21/05/2007	** 118,527	118,602	7,674	6,74%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 1,402	1,396	0,141	11,24%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,298	1,295	0,109	9,19%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	21/05/2007	** 9 063,308	8 867,418	-1 138,164	-11,18%
FCP IRADETT 20	AFC	-	10,588	10,589	0,589	5,89%
FCP IRADETT 50	AFC	-	10,678	10,678	0,678	6,78%
FCP IRADETT 100	AFC	-	10,887	10,883	0,883	8,83%
FCP IRADETT CEA	AFC	-	10,561	10,543	0,543	5,43%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	-	* 100,331	100,319	0,319	0,32%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	-	* 100,279	100,803	0,803	0,80%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	-	** 100,580	100,926	0,926	0,93%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	-	-	10,575	0,656	6,61%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 018,013	1 018,211	18,013	1,80%

* S.C. :SICAV de type Capitalisation
des dividendes distribués

** V.L. Calculée hebdomadairement

*** Plus ou moins value ajustée en fonction

**** Plus ou moins value depuis l'ouverture au public

BULLETIN OFFICIEL

DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant

du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

Abt annuel : 50,300 dinars - Prix unitaire : 0,250 dinar

Etranger : Frais d'expédition en sus

Tirage : 550 exemplaires

La Présidente du CMF :

Mme Zeineb Guellouz

IMPRIMERIE

du

CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS